

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FRÉTEVAL DU 22 OCTOBRE 2025**

Nombre de Membres
En Exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12
Pour : 12
Dont 2 procurations

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 octobre le Conseil Municipal de Fréteval dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la mairie de Fréteval sous la présidence de Monsieur Pascal TRASSARD, maire de Fréteval.

Sur convocation en date du 15 octobre 2025

Étaient présents :

Pascal TRASSARD, Éric EXPERTON, Virginie TIGNON, Martial MOYER, Philippe LERICHE, Chantal MAUDHUIT, Christian FICHEPAIN, Martial MÉNAGE, Evelyne GANDON, Carole BARRAULT,

Étaient absents et ont donné procuration :

Monsieur Jacky DURAND a donné procuration à Monsieur Pascal TRASSARD
Madame Céline RICHARD a donné procuration à Madame Virginie TIGNON

Était absente excusée :

Madame Angèle AUBÉ

Était absente :

Madame Évelyne BLIN

Madame Virginie TIGNON a été désignée comme secrétaire de séance

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 août 2025,
- Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire,
- Délibération portant création d'un emploi non permanent au sein du service technique pour un accroissement temporaire d'activité,
- Décisions modificatives,
- Questions diverses.

Compte rendu des décisions prises - Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée les décisions qui ont été prises depuis le 27 août 2025, en vertu des pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal par délibération n° D-Cne/2023-93 du 11 octobre 2023.

Droit de préemption urbain renoncé

16/2025	Déclaration d'intention d'aliéner du 28 août 2025	Monsieur VASSENEIX Clément	ZH n° 173
17/2025	Déclaration d'intention d'aliéner du 12 septembre 2025	Consorts PRONOST	AA n° 95
18/2025	Déclaration d'intention d'aliéner du 16 septembre 2025	Madame SIMON Nathalie	ZI n° 411 (provient de la parcelle ZI n° 27)

Délibération n° D-Cne/2025-69

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 août 2025

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 août 2025.

Vu le procès-verbal du 27 août 2025 adressé aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire propose d'approuver ledit procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 août 2025

Délibération n° D-Cne/2025-70

Objet : Délibération portant création d'un emploi non permanent au sein du service technique pour un accroissement temporaire d'activité

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1^o du code général de la fonction publique, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutive.
Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin ponctuel lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique pour des travaux de peinture des bâtiments et équipements communaux,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 27 octobre 2025 au 7 novembre 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet et réalisera des travaux de peinture des bâtiments et équipements communaux.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : les dispositions, de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Délibération n° D-Cne/2025-71

Objet : Décision modificative n° 3 – Budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget communal de l'exercice 2025.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	549.00 €	0.00 €	0.00 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	549.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	549.00 €	0.00 €	549.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	549.00 €	0.00 €	549.00 €
Total Général		549.00 €		549.00 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

Informations diverses :

Aménagement du centre bourg de Fréteval : Consultation maîtrise d'œuvre, sera réalisée début janvier 2026,
Parking rue Louis et Marie-Louise Tessier : des places seront prochainement matérialisées,
Etang Saint-Lubin à Fréteval : Réempoisement prévu le 8 novembre 2025 (prévoir affiche pour interdiction pêche),
COS : dissolution du Comité des Œuvres Sociales,
Marché artisanal : il est prévu de l'organiser le 4 octobre 2026. Réservation du car podium effectuée,
Travaux RD 357 : ils devraient commencer à partir du 6 octobre 2026.
Boîte à livres : Besoin d'un rafraîchissement (peinture).

La secrétaire de séance
Virginie TIGNON



Le Maire,
Pascal TRASSARD

